



Contestation d'état de frais et depens

Par **BEBEJJ**, le **14/06/2010** à **11:22**

Bonjour,

En 2008 j'avais fait une demande relative à l'exercice de l'autorité parentale de la fixation de résidence et du droit de visite dans le cadre de parents non mariés.

J'avais fait une demande sans avocat.

Le père avait fait une demande d'aide juridictionnelle et avait bénéficié du recours d'un avocat.

aujourd'hui le tribunal me réclame 50% de l'aide juridictionnelle allouée à la partie adverse.

Ai-je un moyen de contester?